



V
/
T
/
L
U

V
/
T
/
S
U

LE MOT DU MAIRE

Clap de fin pour 2017, vive 2018 !

Veillez accepter tous mes meilleurs vœux, que cette nouvelle année vous apporte joies et satisfactions ; sans oublier une bonne santé, santé sans laquelle il est bien difficile de se projeter.

La cérémonie des vœux 2018 aura lieu « **salle des fêtes de l'Hôtel de Ville** »

VENDREDI 26 JANVIER 2018 à 18 HEURES

Chacune et chacun d'entre vous y seront bien sûr les bienvenus.

Lors de cette rencontre, plusieurs points seront évoqués et notamment un tour d'horizon des travaux terminés et/ou en cours en 2017. Sans vouloir entrer dans les détails, sachez qu'à ce jour :

- la deuxième tranche d'amélioration du réseau d'éclairage public est sur le point d'aboutir,
- la chaufferie bois-déchet du Moulin Cotant est opérationnelle depuis début mai,
- le programme de voirie 2016/2017 est partiellement réalisé,
- le dossier de renforcement du réseau d'eau potable est actuellement à l'instruction auprès des services du Conseil Départemental,
- la desserte forestière des Basses Claires Voivres vient d'être finalisée, desserte forestière qui facilitera l'exploitation des parcelles situées dans la ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique),
- le Maître d'Oeuvre pour la réhabilitation de l'église Saint Mansuy est choisi ; ce programme va suivre son cours dans les années à venir,
- une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été recrutée dans le cadre de l'élaboration d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme),
- une étude de zonage d'assainissement va démarrer sous peu sur l'ensemble du territoire communal. C'est la société OXYA CONSEIL qui s'est vue attribuer ce marché. L'assainissement étant un sujet sensible, vous trouverez quelques explications au dos de cette feuille.

Il y a un an, nous avons évoqué la fusion au sein de la CAE (Communauté d'Agglomération d'Epinal). Aujourd'hui, après un vécu d'une année dans cette entité de 116 338 habitants, entité dont les rouages administratifs restent très présents, force est de constater que nous manquons encore de repères mais je reste persuadé que nous avons des atouts à faire valoir pour tirer notre ex-territoire vers le haut.

Un document couleur recto-verso est joint à ce Vit'lu Vit'su n°39, document qui brosse les domaines de compétence de la CAE ; ainsi que les nombreux services et équipements à destination de la population.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE A TOUTES ET A TOUS

EN BREF :

DEPART EN RETRAITE :

Florence BENEDIC, notre secrétaire de mairie, vient de faire valoir ses droits à la retraite.

Nous fêterons cet événement avec elle à l'occasion de la cérémonie des vœux 2018.

REMISE DES RECOMPENSES AUX ECOLIERS ET ETUDIANTS DIPLOMES :

Cette remise, qui fait maintenant partie de la tradition, aura lieu lors de la cérémonie des vœux 2018.

COLLECTE DU VERRE, DU PAPIER ET DES BOUTEILLES PLASTIQUES :

Le calendrier de ramassage 2018 est joint au présent bulletin municipal.

UN POINT SUR L'ASSAINISSEMENT

Une première étude de zonage d'assainissement a été réalisée il y a quinze ans environ. En tenant compte des techniques de l'époque, la solution retenue faisait la part belle à l'**assainissement collectif** avec les impacts financiers qui en découlaient :

- reste à charge communal très important,
- prévisions de redevance très élevées pour l'usager.

Aujourd'hui, la municipalité a initié une révision de ce zonage, révision qui permettra de déterminer le choix de l'assainissement le mieux adapté aux évolutions technologiques et également aux contraintes réglementaires et environnementales intervenues depuis ces dernières années.

Cette étude, confiée à la société OXYA CONSEIL, requiert un état des lieux de l'existant qui ne peut se faire sans une visite de chaque installation d'assainissement et ce afin de comparer les avantages et les inconvénients du collectif et de l'individuel. C'est pourquoi vous avez été dernièrement destinataire d'un courrier d'information qui renseigne sur les modalités de ces visites et sur leur **gratuité**.

L'opération en elle-même aura lieu sur plusieurs mois (le délai d'exécution global sera de 9 mois) et elle se déroulera en 3 phases :

- Phase 1 : collecte et analyse de l'état des lieux et inventaire de l'existant,
- Phase 2 : comparatif technico-financier des diverses solutions,
- Phase 3 : modification du schéma directeur et enquête publique.

Vous serez informés de l'avancement de ce programme par ailleurs éligible au soutien financier de l'AERMC (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse).

En parallèle à cette initiative municipale, le SMDANC (Syndicat Mixte d'Assainissement Non Collectif) initie les contrôles des installations d'assainissement sur notre commune.

De quoi s'agit-il ?

Là encore, un bref retour en arrière s'impose. La commune de Fontenoy-le-Château, tout comme la grande majorité des collectivités vosgiennes, a délégué la compétence ANC (Assainissement Non Collectif) à un syndicat (le SMDANC), syndicat aujourd'hui seul organisme patenté à faire respecter la réglementation en vigueur et en particulier à effectuer les **contrôles obligatoires** des installations.

Lorsqu'une installation est non conforme, la périodicité du contrôle est de 4 ans ; ce qui explique que certains (es) d'entre vous aient reçu un courrier de la société VALTERRA, courrier qui a trait au contrôle périodique de votre installation, contrôle qui sera suivi d'un compte rendu.

Le coût de la prestation est de **71,50€ TTC** à régler au SMDANC sous forme de redevance.

IMPORTANT : Seule la société VALTERRA est habilitée à effectuer ces contrôles obligatoires. Les visites organisées par le bureau d'études OXYA CONSEIL ne se substituent en aucun cas à l'obligation réglementaire diligentée par le SMDANC.